

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

Conseillers en exercice	: 15	<p>PRESENTS : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - GROS André – DUBREUIL Brigitte - ABADIE Laurent - TROUILLET Gwendoline - PIALAT Alain - PARIS René - BARAS Philippe - DOYEN CHAPPE Magali - COLAS MARTIN Gaëlle.</p> <p>EXCUSES : AUTIGEON DURAND Emmanuelle (pouvoir à M DOYEN-CHAPPE) - AKA Alain - MARTINS Olivier - MARTINEZ Harold.</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : LUCBERNET LAVIGNE Sandrine</p>
Présents	: 11	
Absents excusés et représentés	: 1	
Nombre de conseillers ayant participé au vote	: 12	
Date de convocation	: 05/02/2026	
Date d'affichage	: 05/02/2026	

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06/01/2026 : A l'unanimité.

Adoption du Compte Financier Unique N° 2026 – 03

Monsieur Le Maire quitte la séance et Mme LAVIGNE prend la présidence pour la présentation du CFU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
 Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
 Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU ;
 Vu son rapport de présentation ;
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu la note de présentation du CFU ;

Considérant le CFU présenté à l'assemblée et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	979 772.00 €	743 535.09 €	1 723 307.09 €
	Recettes réalisées	301 859.85 €	773 909.22 €	1 075 769.07 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	864 341.30 €	1 472 086.00 €	2 336 427.30 €
	Dépenses réalisées	79 884.51 €	665 329.88 €	745 214.39 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	221 975.34 €	108 579.34 €	330 554.68 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 115 430.70 €	728 550.91 €	613 120.21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	106 544 64 €	837 130.25 €	943 674.89 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	106 544 64 €	837 130.25 €	943 674.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de SAINT-ELIX LE CHATEAU,
- APPROUVE la note de présentation du CFU, qui sera annexée à la présente délibération
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Remboursements de frais avancés par Mme LAVIGNE N° 2026 – 04

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée diverses factures qui ont été réglées par Mme LAVIGNE ; il s'agit de factures d'OVH qui concernent divers abonnements (nom de domaine, hébergement ...) pour un montant de 251.71 € et de factures MAILJET (abonnement pour la lettre hebdomadaire) pour un montant total de 184.36 €.

Sur proposition de M. Le Maire, l'assemblée à l'unanimité, décide de procéder au versement de la somme de 436.07 € à Mme LAVIGNE, en remboursement des factures OVH et MAILJET qu'elle a réglées.

QUESTIONS DIVERSES :

- * Présentation par M. Le Maire de la démarche de reprises des tombes abandonnées au cimetière.
- * Bilan de l'organisation de la soirée du 24 Janvier par l'association AFTER.
- * Charte des Ultras présentée par Laurent ABADIE (signée par la commune).
- * Lecture par M. Le Maire de l'ordonnance du 30/01/2026 prononcée par le Tribunal Administratif, de rejet du référé d'urgence suite à une requête déposée par Alain AKA à l'encontre de la commune de Saint-Elix Le Château et de la Communauté des Communes Cœur de Garonne.
- * Lecture de la lettre de AKA Alain reçue en mairie le 10/02/2026, ayant pour objet « rappel des effets juridiques du retrait de mes fonctions d'adjoint au maire ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

Le secrétaire de séance



Le Maire,

